

DOSSIER DE PRESSE

La Démarche HQE Route Durable :

Faire aujourd'hui la route de demain



Lundi 30 mars 2009

Contacts :
Stéphanie Gerhart – Audrey Vernon
Cabinet du Président – Département du Nord
Tel. 03.59.73.66.89 – sgerhart@cg59.fr





SOMMAIRE

Intervention de Bernard Derosier, Président du Conseil Général du Nord

Communiqué	p. 3
La Démarche HQE Route Durable	p. 4
La Démarche	p. 4
Vers un Référentiel de certification national	p. 5
Premiers exemples d'application de « L'état d'esprit HQE – Route Durable »	p. 7
La mise en place du Comité de Suivi – Lundi 30 mars 2009	p. 8
Les représentants des Maîtres d'Ouvrage	p. 8
Les représentants des utilisateurs	p. 8
Les Représentants des acteurs de la Route Durable et des acteurs du territoire et de la mobilité	p. 9
Les Représentants des Institutionnels	P. 9
Les groupes du Comité de Suivi	p. 10
Le comité d'Application	p. 10
Le groupe de travail Innovation	p. 11
Le groupe de travail Formation	p. 12
Le groupe de travail Expérimentation	p. 13
Annexes	
Les 18 projets	

HQE – Route Durable, Bernard Derosier, Président du Conseil Général du Nord installe le comité national de suivi

La Haute Qualité Environnementale (HQE) figure parmi les actions fortes de l'agenda 21 du Département du Nord. Elle est la prolongation d'une démarche de qualité engagée depuis de nombreuses années pour la construction des collèges et des bâtiments départementaux.

Dans ce contexte, le Conseil Général du Nord a souhaité étendre cette démarche à **la réalisation des infrastructures routières**. Ce sont ainsi 18 projets routiers départementaux qui font actuellement l'objet d'une expérimentation partielle ou complète de la démarche.

Cette démarche exemplaire a abouti à la réalisation d'un référentiel, un document finalisé par le Département du Nord en collaboration avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement et la société Certivéa qui détaille les bonnes pratiques à suivre dans la construction d'une route.

Début 2009, dans le cadre d'une nouvelle étape, Bernard Derosier a proposé aux Présidents de Conseils Généraux et aux principaux acteurs français de la route de devenir membre d'un Comité national de suivi.

Son objectif ?

Aboutir à la certification du référentiel « démarche HQE Route Durable » qui puisse être étendue à l'ensemble des Départements et des territoires qui le souhaiteront.

Une trentaine d'institutions ont accepté de rejoindre le Nord, dont 15 départements, l'Association des Départements de France, Réseau Ferré de France et la SNCF, les Communautés Urbaines de Lille, de Dunkerque Grand Littoral et du Grand Nancy, France Nature Environnement, des fédérations d'usagers de la route comme la Fédération Nationale du Transport des Voyageurs et la Fédération Nationale des Transports Routiers, l'Association Technique de la Route, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et l'Association HQE.

Ce Comité de suivi a été installé ce lundi 30 mars 2009 à l'Hôtel du Conseil Général du Nord.

Pour Bernard Derosier : « le contexte de crise ne doit pas ralentir les efforts consentis en matière de développement durable. Au contraire, cette crise à laquelle tous les français sont confrontés rend encore plus nécessaires les démarches innovantes en matière de développement durable, telle que la démarche « HQE route durable ». La mobilité est source de richesses et favorise les échanges économiques. »



LA DEMARCHE HQE ROUTE DURABLE

La Démarche

La démarche HQE Route Durable, intégrée à l'agenda 21 du Département du Nord, vise à promouvoir des équipements publics plus respectueux de l'environnement et contribue à la lutte contre le changement climatique. Cet agenda a, depuis 6 ans, permis une sensibilisation forte des agents du Département et le lancement des premières initiatives.

Parmi les actions structurantes de ce programme, il convient notamment de signaler, en matière de bâtiments :

- La systématisation de la recherche d'une certification HQE dans tous les projets de construction (30 certificats obtenus à ce jour dont le collège de Wazemmes, ce qui fait du Département un des premiers maîtres d'ouvrage nationaux en la matière),
- La mise en œuvre d'un grand programme de maîtrise de l'énergie des bâtiments visant une économie de 40 % et un suivi en temps réel des consommations, avec préconisation d'équipements d'énergie renouvelable (pompes à chaleur, cogénération, photovoltaïque, etc...),
- Le lancement d'opérations innovantes de bâtiments à énergie positive (extension des Archives) ou à basse consommation (collège d'Hellemmes).

Cette recherche constante de la performance énergétique va de pair avec une attention accrue à la qualité d'usage : fonctionnalité, qualité sanitaire et des ambiances.

La mise en œuvre de ce vaste programme a permis en 5 ans, une évolution significative des pratiques des équipes de maîtrise d'œuvre et de l'appareil de production du BTP, par une incitation à de nouvelles pratiques et le développement de nouveaux savoir-faire.

La démarche HQE Route Durable, comme en témoigne son succès auprès des autres maîtres d'ouvrage routiers et des professionnels des TP déjà rassemblés en 2006, correspond à une nécessité d'évolution vitale pour la communauté routière.



Les projets routiers, indispensables en terme de développement des territoires, doivent aujourd'hui devenir de véritables projets de développement durable.

La démarche HQE Route Durable propose ainsi une approche positive de la route et recherche une performance développement durable pour le projet et le territoire, déclinant 28 sous-objectifs, de manière analogue à la démarche HQE bâtiments, mais en considérant également les dimensions économique et sociale.

Vers un référentiel de certification national

Le référentiel initial, qui constitue une sorte de « mémo » indispensable pour le maître d'ouvrage soucieux de développer une approche développement durable de son projet sans rien oublier de ses différentes composantes, date de 2006. Il a été expérimenté sur 18 projets afin de le mettre au point pour y adosser une certification (voir liste des 18 projets en annexe).

Le projet de référentiel de certification propose quant à lui, des indicateurs de performance pour chaque sous-objectif, et a fait l'objet d'un travail des services du Département du Nord (grands projets et unités territoriales), de grands organismes techniques nationaux et locaux (Centre d'Études Techniques de l'Équipement, Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, etc...), d'experts et de partenaires institutionnels comme la Fédération des TP sous l'égide du certificateur CERTIVEA (celui de la HQE Bâtiment), entre autres.



Il aborde tous les grands aspects d'un projet et vise notamment :

- à bien faire l'inventaire des enjeux et des projets de territoire, afin de donner un sens au projet (en terme d'aménagement du territoire notamment) et rendre chaque participant acteur du projet (collectivités locales, forces économiques, agriculteurs, riverains) ;
- à mener une concertation approfondie, en s'aidant notamment des nouvelles technologies (simulation visuelle et acoustique pour mieux apprécier l'impact du projet) ;
- à concevoir le projet pour obtenir une véritable performance environnementale, par des aménagements spécifiques permettant protection de la nature et de la biodiversité, gestion optimale de l'eau, etc...

- à apporter des solutions aux principales interrogations et à limiter les nuisances générées par le projet en phase chantier comme d'exploitation : inscription dans le paysage, bruit, pollution, impact CO2, protection des espèces patrimoniales.

Pour ce faire, l'innovation technologique doit se mettre au service des objectifs de développement durable (enrobés phoniques pour le bruit, capteur des oxydes d'azote et autres formes de pollution, enrobés à froid et minimisation du contenu en carbone des matériaux, recyclage, assainissement poussé etc...).

- à prendre en compte globalement le projet dans ses dimensions humaine, environnementale, économique, en travaillant à l'équilibre global.

Pour parvenir à la certification, un comité d'application composé d'organismes représentatifs de la route au niveau national (maîtres d'ouvrage routiers, fédérations professionnelles, représentants des usagers et du citoyen, experts) doit être créé. Il devra se prononcer sur le projet de certification, et suivre sa mise en œuvre pour le faire évoluer.

C'est dans ce contexte que Bernard Derosier, Président du Conseil Général du Nord, a créé ce lundi 30 Mars 2009 le « Comité de Suivi HQE Route Durable », composé de Conseils Généraux, de Communautés Urbaines, des Fédérations Professionnelles et des Fédérations d'usagers (voir composition page 8).





PREMIERS EXEMPLES D'APPLICATION DE "L'ETAT D'ESPRIT HQE - ROUTE DURABLE"

18 projets départementaux font actuellement l'objet d'une expérimentation partielle ou complète de la démarche.

De plus, certains travaux d'amélioration, par exemple dans le cadre du plan des routes nationales transférées, font aussi l'objet d'une approche globale dans l'esprit de la HQE - Route Durable.

⇒ **Le Grand Boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing**

Ainsi, le Grand Boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing a fait l'objet de travaux importants allant tous dans le sens des différents objectifs du développement durable :

- Enrobés phoniques permettant l'équivalent en réduction des nuisances sonores,
- Diminution par deux du trafic,
- Réfection des pistes cyclables,
- Mise en œuvre d'un plan de replantation de 260 peupliers.

⇒ **Le contournement de Borre-Pradelles**

L'exemple le plus signifiant de l'efficacité de l'application de la démarche reste le projet de contournement de Borre-Pradelles (RD 642). Le Département du Nord a en effet obtenu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Nationale de Protection de la Nature, grâce à la définition d'un plan d'action volontariste pour réduire et/ou compenser les impacts environnementaux.

Ces engagements sont aujourd'hui en cours de déclinaison en partenariat étroit avec le monde agricole, pour parvenir au meilleur équilibre entre activités économiques, protection de la biodiversité et besoin de mobilité.

⇒ **Le Projet de déviation de Cantin**

Le projet de Déviation de Canton (RD643), Route Départementale transférée par l'Etat au Département du Nord, débutera début 2010. Ce projet de déviation intègre les principales exigences de la Démarche Route Durable :

- Protection phonique des habitations : - 5 dB par rapport à la réglementation ;
- Construction d'un corridor biologique et paysager le long de la voie ;
- Gestion des eaux de la plateforme routière par un système alternatif dimensionné pour absorber une pluie centennale ;
- Gestion des matériaux : réutilisation sur le site de la totalité des matériaux de déblais ;
- Intégration des circulations douces au niveau des giratoires et traitement particulier des entrées vers Cantin.



LA MISE EN PLACE DU COMITE DE SUIVI LUNDI 30 MARS 2009

Les membres du Comité de Suivi de certification de la démarche HQE « Route Durable » composent quatre collèges différents : les représentants des Maîtres d’Ouvrage, les représentants des utilisateurs, les représentants des acteurs de la Route Durable et des acteurs du territoire et de la mobilité, et enfin les représentants des Institutionnels.

Les représentants des Maîtres d’Ouvrage

Ce premier collège est composé :

- du Conseil Général de la Drôme ;
- du Conseil Général de la Seine Maritime ;
- du Conseil Général de la Somme ;
- du Conseil Général de la Guyane ;
- du Conseil Général du Pas-de-Calais ;
- du Conseil Général de la Haute Garonne ;
- du Conseil Général de l’Ain ;
- du Conseil Général de l’Essonne ;
- du Conseil Général de la Meurthe et Moselle ;
- du Conseil Général de la Manche ;
- du Conseil Général de l’Hérault ;
- du Conseil Général du Finistère ;
- du Conseil Général de la Meuse ;
- de Lille Métropole Communauté Urbaine ;
- de la Communauté Urbaine du Grand Nancy ;
- de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral ;
- de la Communauté Urbaine de Brest.

Les représentants des utilisateurs

Ce deuxième collège est composé :

- de France Nature Environnement ;
- de la Fédération Nationale de Transport de Voyageurs ;
- de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) ;
- de l’Union des Syndicats de l’Industrie Routière Française (UISIRF).

Les représentants des Acteurs de la Route Durable et des Acteurs du territoire et de la mobilité

Ce troisième collège est composé :

- de l'Association des Départements de France (ADF) ;
- du Réseau Ferré de France (RFF) ;
- de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) ;
- de l'Association Technique de la Route (ATR) ;
- du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC).

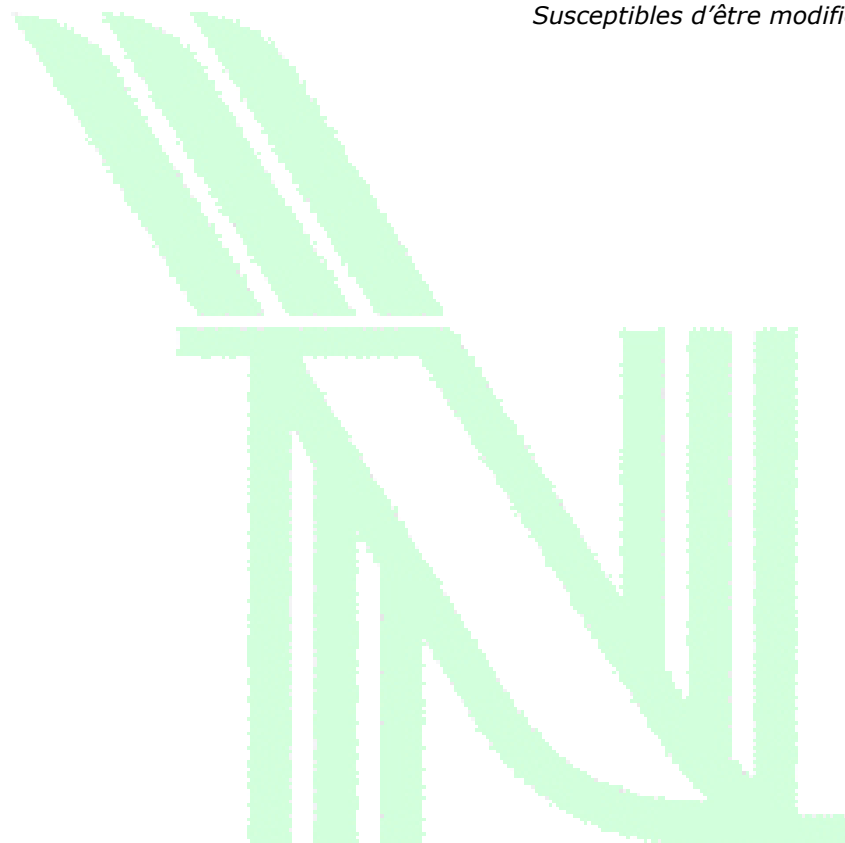


Les représentants des Institutionnels

Ce quatrième et dernier collège est composé :

- de l'Association pour la Haute Qualité Environnementale ;
- de l'Association des Directeurs de Services Techniques Départementaux (ADTSD) ;
- du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE).

*Collèges définis au 30 mars 2009
Susceptibles d'être modifiés.*





Le Comité d'Application

Le groupe de travail « certification » pilotera le suivi de l'expérimentation du référentiel de certification. Les membres composeront, sur la base du volontariat, le Comité d'Application en intégrant l'un des collègues.

Fonctionnement du Comité d'Application

Le Comité d'Application sera créé et piloté par CERTIVEA. Un référentiel de certification ne peut être porté par un Maître d'Ouvrage puisqu'il a pour objectif de certifier ses opérations. Il sera donc, à terme, la propriété du certificateur, son application étant validée par le Comité d'Application qui confirme ensuite sa mise en œuvre et décide de ses évolutions en fonction des remarques des auditeurs.

Cette certification devra s'inscrire dans le cadre suivant en :

- Respectant les dispositions de la Loi n° 94-442 du 3 juin 1994 et du code de la consommation relatives à la certification des produits industriels et des services ;
- Respectant le Décret n° 95-354 du 30 mars 1995 relatif à la certification des produits industriels et des services fixe notamment les conditions dans lesquelles fonctionnent la certification et l'élaboration des référentiels ;
- S'appuyant sur un référentiel validé en concertation avec un comité d'application représentatif des diverses parties prenantes conformément aux exigences réglementaires.

Le référentiel de certification de la démarche « Route Durable » sera ensuite mentionné au Journal Officiel. En tant qu'organisme certificateur, Certivéa est chargé de la gestion du Comité d'Application.

Le Comité d'Application regroupera l'ensemble des acteurs de la Route qui seront répartis selon 3 ou 4 collègues (réflexion en cours avec CERTIVEA). Les collègues devront être composés du même nombre de membres.

Le rôle du Comité d'Application

Le comité d'application aura pour tâche de valider la version 1 du référentiel de certification de la démarche « Route Durable ». Instance consultative, le Comité d'Application sera ensuite chargé de donner son avis sur les Règles de certification de la marque, ses révisions et ses notes d'interprétation.

Une fois sélectionnées les pistes d'amélioration, le groupe de travail certification du Comité de Suivi, pilotera, au titre des expérimentations en cours ou d'études spécifiques, les études nécessaires afin de proposer les modifications au Comité d'Application.

A ce titre, le groupe de travail certification du Comité de Suivi sera le garant du respect de la démarche Route Durable et de sa traduction sous forme d'indicateurs de performance dans le référentiel.

Le groupe de travail Innovation

La mise en œuvre d'une démarche de développement durable doit s'appuyer sur une politique volontariste d'innovation.

Deux raisons :

- Les domaines couverts par les trois piliers du développement durable représentent un champ d'action très vaste dont les liens avec la Route et le Territoire qu'elle impacte sont très loin d'être couverts à ce jour.
- L'acte II de la décentralisation s'est traduit par un désengagement quasi-total de l'Etat sur l'innovation routière. Les Collectivités Territoriales et particulièrement les Départements, sont aujourd'hui les principaux donneurs d'ordres en infrastructures routières.

Il est donc aujourd'hui primordial que les Collectivités Territoriales portent une politique d'innovation.



Le groupe de travail aura pour objectif de cibler les grands axes d'innovation sur lesquels il faut intervenir à trois niveaux :

- 1- Expérimentation au titre des chantiers en cours afin d'appliquer des nouveaux process aux études et travaux et les évaluer. Le champ d'expérimentation que représentent les Collectivités Territoriales devrait permettre d'être un véritable accélérateur.
- 2- Mise en place de conventions de partenariat à l'instar de celle actuelle qui lie le Département du Nord au CETE, LCPC et au CSTB, avec sa filiale de certification CERTIVEA et qui a permis de porter aujourd'hui la démarche Route Durable et le référentiel de certification qui en découle.
- 3- En complément à la convention et à l'expérimentation, des appels à projet visant à lancer des actions de recherche permettront le développement de produits ou process innovants.

Ces trois niveaux d'intervention, associés à la force de la mutualisation, permettraient de couvrir le large spectre du développement durable.

Le groupe de travail Formation

Le développement durable repose sur 3 piliers : l'environnement, l'économie et le social. C'est au croisement de ces trois dimensions et donc de leurs interactions que la démarche Route Durable a été conçue par le Département du Nord.

Si l'environnement est une compétence qui s'est imposée depuis longtemps aux concepteurs routiers, les deux autres piliers sont loin d'être au cœur des pratiques et leurs interactions sont donc autant plus difficiles à appréhender.

Si de nombreux Maîtres d'Ouvrage ont montré un intérêt très fort pour la démarche Route Durable du Département du Nord, ils nous ont également fait part de ces difficultés. Notre expérimentation en cours depuis deux ans a permis de développer un savoir-faire et de répondre à un certain nombre de questions, mais certains champs restent encore à approfondir voir même à défricher.

Enfin, certains Départements se sont également déjà engagés sur des actions ou démarches plus partielles mais complémentaires.



Le groupe de travail formation pourrait donc réfléchir selon trois axes :

- 1- Favoriser la mise en place de formations portées par des professionnels qui seraient labellisées par le Comité de Suivi et dont le contenu des formations serait soumis à validation, afin que le référentiel soit bien appréhendé par les Maîtres d'Ouvrage désireux de développer des opérations « Routes Durables » ;
- 2- Proposer des formations « internes » sur l'application de la démarche « Route Durable » : formation de concepteurs routiers durables, développement de la culture Maître d'Ouvrage, mutualisation des expériences, etc.
- 3- Créer un appel d'offre pour des formations spécifiques sur les thématiques à approfondir notamment sur le volet social.

Le groupe de travail Expérimentation

La démarche HQE Route Durable est le texte fondateur de la politique du Département du Nord sur l'application du développement durable aux infrastructures routières.

Elle sera complétée prochainement par un référentiel de certification qui, après sa validation par le Comité d'Application, permettra de certifier n'importe quelle opération routière en France.

Son ambition place le Département du Nord au premier rang et attire aujourd'hui de nombreux Maîtres d'Ouvrage. Il en ressort une forte demande sur l'expérimentation et donc sa traduction opérationnelle.

Notre expérience depuis deux ans nous a permis d'acquérir un certain savoir-faire que nous pouvons diffuser mais également enrichir sur certaines thématiques développées par d'autres Départements.

Le groupe de travail expérimentation aura donc pour mission de recenser et sélectionner les projets qui seront conduits selon la démarche Route Durable.

Il mettra en place un suivi de cette expérimentation, organisera la mutualisation des expériences et aura pour objectif, à terme, de conduire les Maîtres d'Ouvrage vers une certification de leurs opérations.

